



**ALGERIE TELECOM-SPA-
DIRECTION OPERATIONNELLE DES
TELECOMMUNICATIONS DE BLIDA
SOUS-DIRECTION TECHNIQUE
DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES
SERVICE RESEAU URBAIN**

REF :AT/DOT BLIDA/SDT/DRA/RU/ 48/2024

BLIDA LE : 05/08/2024

A



**L'ENTREPRISE KOUADRI BOUDJELTIA SOFIANE
Hay Chetia 01 N°08, CHLEF**

MISE EN DEMEURE

Objet : Travaux canalisation Amroussa AMSN09 Bouinan , CMP Soumaa

Vu le contrat N°69/2024 ayant l'objet « Travaux de maintenance et de développement de la canalisation pour le réseau FTTX ».

- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux N°288 du 10/07/2024.
- Vu le délai d'exécution de 35 jours.
- Vu l'anomalie constatée, citée ci-après :

- **Refus de notifié l'ordre de service de démarrage des travaux, refus d'entamer les travaux et non réponse sur les appels téléphoniques.**

A cet effet :

Je vous mets en demeure pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour modérer la situation dans un délai de huit (08) jours.

En cas de non prise en charge, Algérie Télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires.

Le Directeur

BENGHARBI Belkheir
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Blida